

Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la vallée de l'Arve

Bilan 2019

du poste de chargé de mission « Animation » du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la vallée de l'Arve

Le poste de chargé de mission « Animation » du Plan de Protection de l'Atmosphère de la vallée de l'Arve est financé par

Soutenu
par



Sommaire

1.Introduction	3
2.Objectifs, missions et gouvernance du poste en 2019.....	3
2.1 Objectifs	3
2.2 Missions.....	3
2.3 Gouvernance du poste	4
3.Suivi des missions réalisées en 2019	5
3.1 Animer et accompagner le pilotage du PPA Arve via les différentes instances	5
3.1.1 <i>Conférence Locale de l'Air (Cl'air)</i>	5
3.1.2 <i>Bureau de la CL'Air</i>	6
3.1.3 <i>Commissions thématiques du PPA</i>	8
3.2 Suivre l'avancement des actions du PPA.....	17
3.2.1 <i>Actions Résidentiels & Tertiaire</i>	17
3.2.2 <i>Actions Transports & Mobilités</i>	17
3.2.3 <i>Actions Activité économique</i>	18
3.2.4 <i>Actions Déchets et Ressources</i>	18
3.2.5 <i>Actions transversales</i>	19
3.3 Coordonner et animer la mise en œuvre du plan de communication du PPA.....	19
3.3.1 <i>Réflexion sur la stratégie de communication du PPA</i>	19
3.3.2 <i>Création du site internet « mavalleeenclair.fr »</i>	20

1. Introduction

Dans le cadre du plan de protection de l'atmosphère de la vallée de l'Arve (PPA), le SM3A est la structure volontaire désignée, pour affecter un équivalent temps-plein dédié à la réalisation des missions définies dans la convention pluriannuelle d'entente et de partenariat liée au poste de chargé de mission « Animation » PPA Arve 2019-2023, signée avec les financeurs.

Le poste « Animation » PPA Arve est co-financé par l'ADEME pour le compte de l'Etat, le Conseil Départemental de la Haute-Savoie, les cinq communautés de communes du territoire et la commune de Chatillon-sur-Cluses.

Le présent bilan a pour objectif de rendre compte aux financeurs des missions du poste réalisées en 2019 dans le cadre du financement alloué pour le poste « animateur » du PPA Arve. **Prise de poste de l'agent le 01 juin 2019**

2. Objectifs, missions et gouvernance du poste en 2019

2.1 Objectifs

- ▶ Objectif 1 : Animer et accompagner le pilotage du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) N°2 de la vallée de l'Arve via les différentes instances (commissions thématiques, bureau PPA, conférence locale de l'air, réunion d'information à destination du « grand public ») ;
- ▶ Objectif 2 : Suivre, analyser et assurer le reporting de l'avancement des actions du PPA auprès des instances de gouvernance ;
- ▶ Objectif 3 : Coordonner et animer la mise en œuvre du plan de communication du PPA ;

2.2 Missions

Les missions de l'agent recrutée sont définies dans la convention pluriannuelle d'entente et de partenariat signée avec les financeurs et rappelées ci-dessous :

- Animer et accompagner le pilotage du PPA via les différentes instances :
 - Organiser et animer les comités de pilotage et les comités techniques du PPA ;
 - Coordonner et mettre en réseau les différents acteurs et partenaires dans le cadre des différentes commissions thématiques ;
 - Assurer le secrétariat technique et administratif des instances de concertation du PPA ;
 - Coanimer des réunions de travail ou de décision avec les partenaires ;
 - Assurer l'information régulière des partenaires associés sur l'état d'avancement du programme d'actions ;
 - Proposer le plan d'actions annuel ;
 - Suivre les différentes actions du PPA ;

- Assurer un reporting régulier (tableau de bord de pilotage) de l'avancement des actions du PPA auprès de l'instance de gouvernance et des partenaires du PPA ;
 - Assurer l'organisation logistique, avec les instances de l'État et des instances de gouvernance du PPA ;
 - Réaliser des bilans annuels, financiers et techniques ;
- Coordonner et animer la mise en œuvre du plan de communication du PPA :
- Définir la stratégie de communication et d'animation avec les instances de gouvernance du PPA, en cohérence avec celles des partenaires ;
 - Mettre en œuvre le plan de communication annuel et assurer le suivi des actions de communication du PPA ;
 - Mettre à jour les supports d'information (Web et publications communales et intercommunales) avec l'appui des services de la Préfecture ;
 - Assurer les relations publiques (élus, partenaires institutionnels, partenaires financiers et associatifs) ;
- Suivre, analyser et assurer le reporting de l'avancement des actions du PPA auprès des instances de gouvernance :
- Animer et coordonner un réseau d'expertise et de partenaires ;
 - Assurer le retour d'expérience auprès des acteurs et partenaires du PPA ;
 - Répondre à des appels à projet à l'échelle du territoire pour le compte des collectivités partenaires en fonction des besoins ;
 - Initier la maturation, le démarrage de certains projets ;

2.3 Gouvernance du poste

La chargée de mission PPA2 est :

- Sous l'autorité hiérarchique et fonctionnelle du Président et de la direction du SM3A et plus particulièrement sous l'autorité hiérarchique directe de la responsable du Pôle « Milieux » ;
- Mise à disposition de l'autorité que constitue la CL'AIR du PPA et le bureau de la commission locale de l'air (CL'AIR), en charge du suivi de l'avancement des missions ;

3. Suivi des missions réalisées en 2019

3.1 Animer et accompagner le pilotage du PPA Arve via les différentes instances

La chargée de mission est en charge de l'animation et de l'accompagnement du pilotage du PPA via les différentes instances (commissions thématiques, bureau PPA, conférence locale de l'air, réunion d'information à destination du « grand public ») : élaboration de l'ordre du jour en concertation avec les parties prenantes ; préparation des documents de séance, compte-rendu, gestion logistique, technique et administrative des instances ... ;

3.1.1 Conférence Locale de l'Air (Cl'air)

Présidée par le préfet et vice-présidée par des représentants de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de la Haute-Savoie, la CL'AIR réunit l'ensemble des parties prenantes à la protection de l'atmosphère dans la vallée de l'Arve : l'État et ses agences (ARS, ADEME), les élus nationaux, les collectivités territoriales, les acteurs socio-économiques, les associations et les personnalités qualifiées. Le rôle de la CL'AIR est de rendre compte de l'avancement des actions engagées. Elle se réunit deux fois par an : une première fois pour établir un bilan du PPA pour l'année n - 1 et définir les orientations pour l'année n ; une seconde fois pour dresser un bilan à mi-parcours.

La 1^{ère} Conférence Locale de l'Air (CL'air) du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la vallée de l'Arve s'est réunie le 22 juillet 2019 dans la salle des Allobroges à Cluses en présence de plus de plus 80 personnes.

A l'ordre du jour :

- Rappel des objectifs du PPA 2019-2023 ;
- Présentation du fonctionnement de la nouvelle gouvernance du PPA (missions des différentes instances, rôle de chacun,...) ;
- Modalités de mise en œuvre et de suivi des actions (calendrier, financement, rôle des commissions thématiques,...) ;

Les membres présents ont été invités à l'issue de cette réunion à s'inscrire aux différentes commissions thématiques (Résidentiel & Tertiaire, Mobilités & Transports, Activités économiques, Déchets & Ressources) en charge du suivi des actions du PPA.

Les supports présentés en séance ont été envoyé à tous les membres de la Cl'Air à l'issue de la réunion.



La 2ème Conférence locale de l'Air (CL'air) du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la vallée de l'Arve s'est réunie le 16 décembre 2019 au Lycée agricole l'ENILV, à La Roche-sur-Foron en présence de plus de 40 personnes.

A l'ordre du jour :

- Présentation de l'avancement actions du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)
Les supports présentés en séance ont été envoyés à tous les membres de la CL'Air à l'issue de la réunion.



3.1.2 Bureau de la CL'Air

Présidé par le préfet et par deux vice-présidents, le bureau regroupe, les services de l'État et les agences (ADEME et ARS), les collectivités territoriales, le coordinateur-animateur des actions et, sur invitation, les présidents et appuis des commissions thématiques, les élus du territoire, les experts et personnes qualifiées, les opérateurs et porteurs des actions ainsi que les membres des autres instances.

Le bureau assure l'information de la CL'Air sur la mise en œuvre du PPA. Il en suit l'exécution et en dresse le bilan. Le cas échéant, il peut en proposer des ajustements et solliciter la tenue de réunions. Le bureau se réunit normalement au moins quatre fois par an, avant chaque CL'Air et à mi-parcours.

Le 1^{er} bureau de la CL'Air s'est déroulé le 08 juillet 2019 à la sous-préfecture de Bonneville.

A l'ordre du jour :

- Présentation du projet de fonctionnement de la future gouvernance du PPA (rôle de chacun, missions des différentes instances, modalités de diffusion,...) ;
- Validation par les membres du bureau des pilotes des commissions Résidentiel & Tertiaire, Activités économiques, Transports et Déchets & Ressources ;
- Préparation de la 1^{ère} CL'AIR : composition, priorisation des actions à mener en 2019, fonctionnement des commissions, identification des porteurs d'actions, stratégie de communication, ...



Un compte-rendu des échanges et des décisions prises ainsi que les supports présentés en séance ont été envoyés à tous les membres du bureau à l'issue de la réunion.

Décisions/Orientations du Bureau de la Cl'air du 08/07/2019 :

- **Actions prioritaires du PPA à faire émerger en 2019 :**
 - *Résidentiel & Tertiaire : Amplification du « Fonds Air Bois » + Suivi de l'interdiction des Foyers Ouverts,*
 - *Activité économique : Amplification des Fonds Air Industrie-Entreprises + Suivi des contrôles des activités économiques,*
 - *Transports & Mobilité : Conférence des mobilités + Suivi des contrôles routiers anti-pollution,*
 - *Déchets & Ressources : Développement de la méthanisation + Suivi de l'interdiction des brûlages à l'air libre et de l'écobuage*
 - *Actions transversales : Stratégie de communication, Information des populations, Création de l'outil de suivi, Concours citoyen*
- *S'appuyer sur des ressources extérieures pour mettre en œuvre la communication, l'information et le suivi, articuler la communication du PPA avec ATMO ;*
- *Mettre en place un volet communication dans chaque commission pour remonter notamment au SM3A les informations sur lesquelles communiquer ;*
- *Impliquer fortement les employeurs, notamment du milieu industriel et des stations de ski pour relayer l'information sur le PPA ;*
- *Renforcer l'information des élus locaux sur l'état de la qualité de l'air, le PPA et ses actions ;*

Le 2^{ème} bureau de la CL'Air s'est déroulé le 11 octobre 2019 à la sous-préfecture de Bonneville.

A l'ordre du jour :

- Retour sur les premières réunions des commissions thématiques ;
- Suivi des actions transversales ;
- Points divers ;



Décisions/Orientations du Bureau de la Cl'air 11/10/2019 :

- **Fonds Air Bois**
 - *Cartographie du parc des appareils de chauffage au bois à présenter lors du prochain bureau PPA ;*
 - *Plan de financement du poste supplémentaire à finaliser ;*
- **Interdiction des Foyers Ouverts : Communication à prévoir pour inciter les particuliers à fermer leur Foyer ouvert via le Fonds Air Bois ou le Fonds Air Gaz d'ici fin 2021 ;**
- **Fonds Air Gaz :**
 - *Convention Fonds Air Gaz lors de la Cl'air du 16/12 avec les CC / GRDF / Région à prévoir ;*
 - *Régie de Bonneville favorable pour intégrer le Fonds Air Gaz ;*
- **Fonds Air Industrie-Entreprises**
 - *Animation des Fonds : 2 options : Mutualisation d'un poste à l'échelle du PPA ou Animation assurée par chaque communauté de communes ? ;*
- **Connaissance des émissions des activités économiques : Besoin d'une meilleure connaissance des émissions des entreprises ;**

Un compte-rendu des échanges et des décisions prises ainsi que les supports présentés en séance ont été envoyés à tous les membres du bureau à l'issue de la réunion.

Le 3^{ème} bureau de la CL'Air s'est déroulé le 29 novembre 2019 à la sous-préfecture de Bonneville.

A l'ordre du jour :

- Présentation de l'avancement du travail des commissions thématiques et des actions transversales ;
- Définition des actions prioritaires pour l'année 2020 ;
- Préparation de la Conférence Locale de l'Air (CL'air) N°2 ;

Décision/Orientations du Bureau

- *Fonds Air Bois*
 - *Validation par les financeurs présents du renfort de l'animation du Fonds Air Bois pour une année ;*
 - *Courrier de remobilisation des collectivités pour relayer l'information sur Fonds Air Bois à envoyer ;*
 - *Travail à mener sur l'accompagnement des ménages modestes ;*
 - *Ouverture du Fonds Air Bois aux énergies renouvelables ayant une fonction de chauffage éligibles au CITE, confirmée par les financeurs présents ;*
- *Fonds Air Gaz : Réalisation du Fonds Air Gaz sur la base d'un cofinancement d'une prime du même montant pour tous les financeurs, soit une prime de 1200 € à destination des particuliers ;*
- *Qualité de l'air : Anticiper l'évolution de l'indicateur et prévoir la communication adaptée ;*

Un compte-rendu des échanges et des décisions prises ainsi que les supports présentés en séance ont été envoyés à tous les membres du bureau à l'issue de la réunion.

3.1.3 Commissions thématiques du PPA

La CL'AIR s'appuie sur 4 commissions thématiques qui réunissent tous les acteurs concernés :

- *Commission « Transports et Mobilités », pilotée par Eric FOURNIER,*
- *Commission « Résidentiel et Tertiaire », pilotée par Etienne JACQUET,*
- *Commission « Activités économiques », pilotée Martial SADDIER,*
- *Commission « Déchets & Ressources », co-pilotée par Gilbert CATALA et Philippe DREVON ;*

Le rôle des commissions thématiques est de piloter les actions du PPA et de rendre compte de leur avancement. Elles en évaluent les résultats. Le cas échéant, elles peuvent demander des révisions du PPA ou proposer de nouvelles mesures. Elles assurent le suivi des opérateurs et gestionnaires dédiés.

Les sous-commissions se réunissent sur une base minimale de deux fois par an : une première fois pour établir un bilan de la thématique du PPA les concernant pour l'année n - 1 et définir les orientations pour l'année n ; une seconde fois pour dresser un bilan à mi-parcours. Elles se réunissent autant que de besoin pour piloter et évaluer les actions engagées.

Commission Résidentiel & Tertiaire

Actions suivi par la commission :

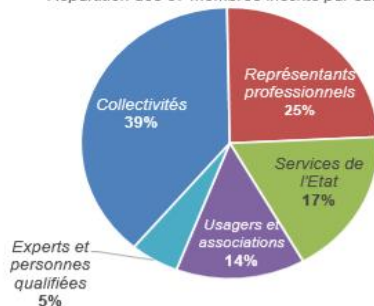
- Action 8 : Supprimer et interdire les foyers ouverts et les appareils de chauffage non-performants ;
- Action 13 : Massifier la rénovation énergétique ;
- Action 14 : Poursuivre et amplifier le Fonds Air Bois **[ACTION PRIORITAIRE 2019]** ;
- Action 15 : Développer un Fonds Air Gaz ;

Pilote de la commission Résidentiel & Tertiaire :

- Etienne JACQUET (représentant des EPCI)

Répartition des membres inscrits à la commission :

Membres de la commission
Répartition des 57 membres inscrits par catégorie



Réunions de la commission en 2019 :

- Commission N°1 le 25 septembre 2019 à Passy ;
- Commission N°2 le 06 novembre 2019 (après-midi) à Bonneville ;
- Groupe de travail Fonds Air Gaz, le 18 septembre 2019 ;
- Groupe de travail Ouverture du Fonds Air Bois aux ENR le 06 novembre 2019 (matin) ;

Commission « Résidentiel & Tertiaire » N°1, le 25 septembre 2019 à Passy.

>28 membres présents

A l'ordre du jour :

- Avancement du Fonds Air Bois ;
- Partage d'expérience sur les actions en faveur de la rénovation énergétique en cours sur le territoire ;
- Point sur l'interdiction des foyers ouverts.



Un compte-rendu des échanges ainsi que les supports présentés en séance ont été envoyés à tous les membres de la commission à l'issue de la réunion.

Commission « Résidentiel & Tertiaire » N°2, le 06 novembre 2019 à Bonneville.

>20 membres présents

A l'ordre du jour :

- Fonds Air bois : Promotion du Fonds Air Bois en 2020, Evolution du dispositif (renforcement de l'accompagnement des ménages modestes, modalités d'ouvertures du Fonds Air Bois aux énergies renouvelables,...) ;
- Ambassad'air : Appel à contribution sur les pistes d'évolution possibles du profil des ambassad'air ;
- Points divers : Fonds Air Gaz, Arrêté préfectoral d'interdiction des foyers ouverts, ... ;

Un compte-rendu des échanges ainsi que les supports présentés en séance ont été envoyés à tous les membres de la commission à l'issue de la réunion.

Orientations de la commission Résidentiel & Tertiaire :

Fonds Air Bois :

- *Renfort de l'animation à arbitrer en BUREAU CL'Air ou COPIL Fonds Air Bois ;*
- *Cartographie du potentiel des anciens appareils à remplacer pour cibler la communication ;*
- *Modalité d'ouverture aux ENR à construire en groupe de travail spécifique ;*
- *Nom « Fonds Air Bois » à maintenir ;*
- *Modalité pour renforcer l'accompagnement des ménages modestes à construire en groupe de travail spécifique ;*

Interdiction de l'utilisation des Foyers Ouverts :

- *Promotion de l'arrêté à prévoir ;*

Points divers :

- *Ambassad'air : Autre modèle possible à étudier ;*
- *Fonds Air Gaz : Avis favorable pour la mise en place du Fonds Air Gaz de la commission ;*
- *Accord de principe des régies pour étendre le Fonds sur Sallanches et Bonneville (à confirmer par les représentants des régies) ;*
- *Convention entre GRDF et CC (et Région et CC) à faire ;*

Courrier du pilote de la commission :

- *Courrier envoyé aux 5 communautés de communes, à la Région, au Département de la Haute-Savoie, au Pôle Métropolitain du Genevois Français et à Innovalles pour recenser toutes les actions en faveur de la rénovation énergétique en septembre 2019.*

Commission Transports & Mobilité

Actions suivi par la commission :

- Action 7 : Renforcer les contrôle routiers anti-pollution des véhicules ;
- Action 21 : Manager la mobilité à l'échelle de la vallée de l'Arve via une conférence des mobilités [ACTION PRIORITAIRE 2019] ;
- Action 22 : Renforcer l'offre ferroviaire dans la vallée de l'arve pour offrir des alternatives à l'autosolisme et accompagner les changements de comportement ;
- Action 23 : Mettre en place une Zone à faibles émissions ;
- Action 24 : Accélérer et amplifier le renouvellement du parc de véhicules ;
- Action 25 : Renforcer le maillage du territoire en énergies alternatives ;
- Action 26 : Rationaliser la logistique de proximité ;
- Action 27 : Favoriser les modes de transports de marchandise les plus vertueux, notamment le report de la route vers le fer ;

Pilote de la commission Transports & Mobilité :

- Eric FOURNIER (représentant de la Région Auvergne-Rhône-Alpes)

Répartition des membres inscrits à la commission :



Réunions de la commission en 2019 :

- Commission N°1 le 27 septembre 2019 à Annecy ;
- Commission N°2 : reportée ;

Commission « Transports et Mobilité » N°1, le 27 septembre 2019 à Annecy.

A l'ordre du jour :

- Analyse des déplacements sur le territoire ;
- Etat des lieux des offres de mobilité dans la vallée dont le ferroviaire ;
- Problématique des transports sur ce territoire (projets, besoins, adaptations...) ;
- Point d'avancement sur la préfiguration de la ZFE ;
- Présentation des démarches pour le maillage en station GNV.



Un compte-rendu des échanges ainsi que les supports présentés en séance ont été envoyés à tous les membres de la commission à l'issue de la réunion.

Orientations de la commission Transports & Mobilités :

Synthèse des offres de mobilités sur le PPA

Communication :

- *Avis favorable de la commission pour la mise en œuvre d'un outil digital global évolutif de l'offre des transports sur la vallée ;*
- *Communication spécifique pour promouvoir l'outil digital de l'offre des transports ;*

Cartographie de l'offre :

- *Cartographier l'offre des autres transports alternatifs également ;*
- *Limite du périmètre de la cartographie à affiner ;*

Opérateur des mobilités :

- *Désignation de l'opérateur en charge des mobilités à arbitrer en bureau CL'air ;*

Commission « Transports et Mobilités » N°2 reportée à 2020 (en raison d'un impondérable d'agenda du pilote).

Commission Activité économique

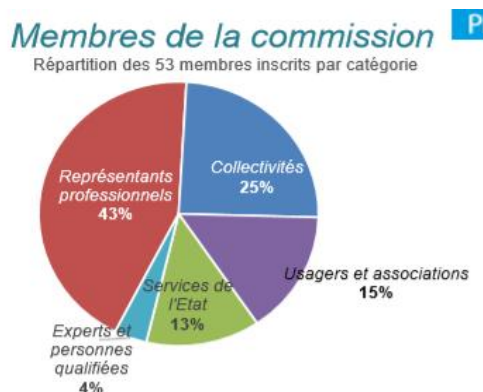
Pilote de la commission Activité économique :

- Martial SADDIER (représentant de la Région Auvergne-Rhône-Alpes)

Actions suivi par la commission :

- Action 10 : Contrôler les installations classées ;
- Action 16 : Améliorer la connaissance des émissions des acteurs éco pour mieux les maîtriser ;
- Action 17 : Poursuivre l'aide publique environnementale et à l'investissement des opérateurs éco (Fonds Air Industrie) [Action prioritaire 2019] ;
- Action 19 : Promouvoir les entreprises exemplaires dont les « chantiers propres » ;
- Action 20 : Mailler le territoire en installations de traitement des déchets inertes du BTP ;

Répartition des membres inscrits à la commission :



Réunions de la commission en 2019 :

- Commission N°1 le 30 septembre 2019 à Bonneville ;
- Commission N°2 : reportée ;
- Groupe de travail spé. communication Fonds Air Industrie-Entreprise le 25 oct. 2019

Commission « Activité économique » N°1, le 30 septembre 2019 à Bonneville.

A l'ordre du jour :

- Amplification du Fonds Air Industrie,
- Maillage du réseau des sites de matériaux inertes,



Un compte-rendu des échanges ainsi que les supports présentés en séance ont été envoyés à tous les membres de la commission à l'issue de la réunion.

Orientations de la commission Activité économique :

Fonds Air Industrie :

- *Nom unique pour tout le territoire demandé par la commission ;*
- *Renforcement de la communication sur l'aide :*
- *Message(s) à communiquer auprès des entreprises à proposer par les chambres pro. (CCI, CMA,...) lors de la prochaine commission ;*
- *Financement et articulation de l'animation à arbitrer en BUREAU CL'Air ;*

Maillage du réseau des sites de matériaux inertes

- *Rappeler la réglementation sur les sites de matériaux inertes : rédaction d'une fiche procédure par les services de l'Etat à prévoir (réglementation ICPE / permis d'aménager) ;*
- *Filière BTP : en charge d'alimenter la commission sur les éléments à ajouter dans les marchés publics pour garantir le dépôt des matériaux inertes sur les sites des cc ;*

Améliorer la connaissance des émissions des acteurs éco pour mieux les maîtriser

- *Besoin de renforcer les connaissances sur les émissions des différentes activités ;*
- *Présentation de l'étude de l'INERIS sur les émissions du décolletage lors de la prochaine commission ;*

Promouvoir les entreprises exemplaires dont les « chantiers propres »

- *Action Chantier Propre de Annemasse Agglo à présenter lors de la prochaine commission ;*

Courrier du pilote de la commission :

- *Courrier envoyé aux 5 communautés de communes pour recenser les sites de matériaux inertes sur votre territoire en septembre 2019 ;*

Commission « Activité économique » N°2 reportée à 2020 (en raison d'un impondérable d'agenda).

Commission Déchets et Ressources

Pilotes de la commission Activité économique :

- Philippe DREVON et Gilbert CATALA (représentants du SIVOM et du SITOM)

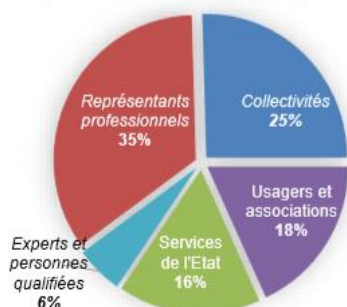
Actions suivies par la commission :

- Action 28 : En application de la Loi TECV et du PRPGD, diminuer la production et le transport de déchets, anticiper la future organisation du traitement des déchets en optimisant leurs valorisations ;
- Action 29 : Développer la méthanisation **[Action prioritaire 2019]** ;
- Action 30 : Développer une filière bois-énergie locale et améliorer la gestion de la forêt ;
- Action 9 : Faire respecter l'interdiction des brûlages à l'air libre, de l'écobuage et des mesures en pics ;

Répartition des membres inscrits à la commission :

Membres de la commission

Répartition des 53 membres inscrits par catégorie



Travail de la commission en 2019 :

- Commission N°1 le 30 septembre 2019 à Bonneville ;
- Commission N°2 le 28 novembre à Sallanches ;

Commission « Déchets & Ressources » N°1, le 30 septembre 2019 à Bonneville.

A l'ordre du jour :

- Présentation du potentiel de développement de la méthanisation sur le territoire du PPA ;
- Point sur les déchets produits sur le territoire, les modes de traitement et l'impact sur la qualité de l'air ;
- Forêt : Présentation de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) ;
- Suivi de l'interdiction des brûlages à l'air libre et de l'écobuage ;



Commission « Déchets & Ressources » N°2, le 28 novembre 2019 à Sallanches.

A l'ordre du jour :

- Déchets : Incinérateurs de déchets non dangereux de la vallée de l'Arve : Présentation de la nature, de l'origine, des émissions,... des déchets traités
- Forêt : Présentation de l'opération pour mutualiser la mobilisation du bois (d'œuvre et énergie) en forêt (publique et privée)

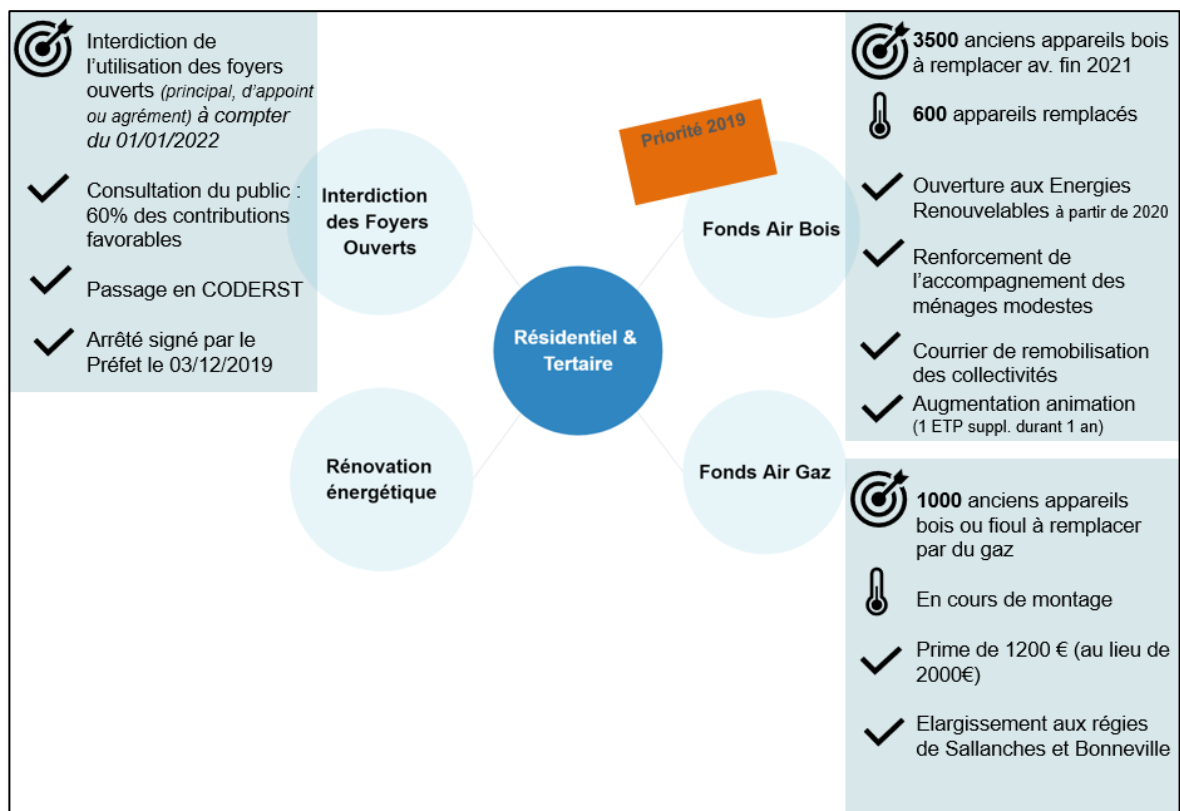
Un compte-rendu des échanges ainsi que les supports présentés en séance ont été envoyés à tous les membres de la commission à l'issue de la réunion.

Orientations de la commission :

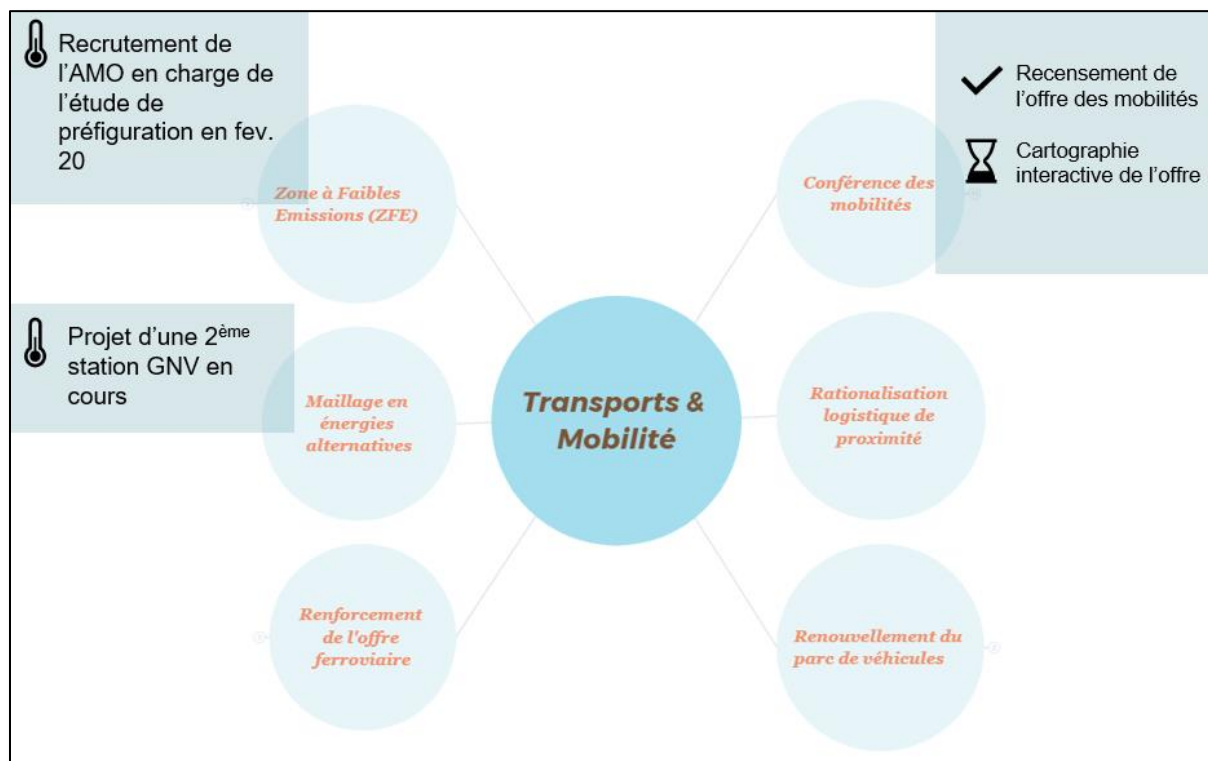
- *Méthanisation : Reste à travailler sur la méthanisation agricole ;*
- *Filière Forêt-Bois : Convention avec le CRPF à finaliser sur le partenariat vers la filière bois (PEB, FIBOIS) ;*
- *Interdiction du brûlage des déchets verts : Besoin d'un relai des contrôles par la gendarmerie et autres ;*

3.2 Suivre l'avancement des actions du PPA

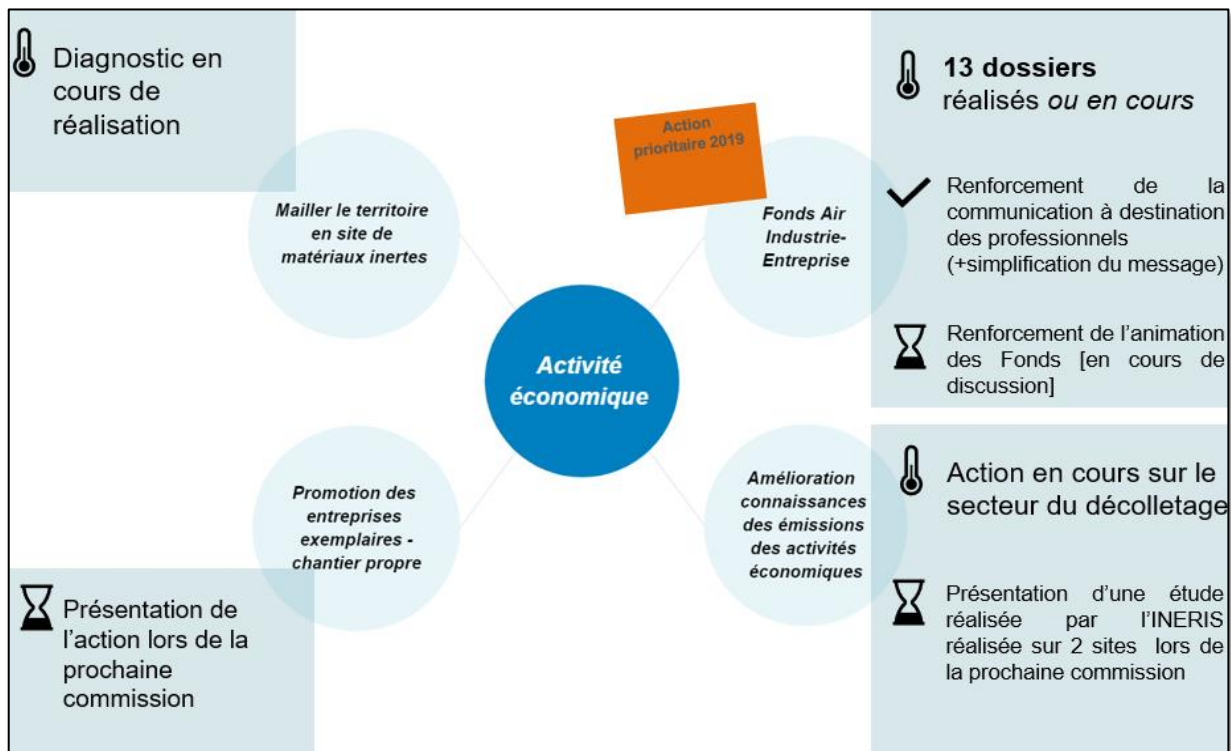
3.2.1 Actions Résidentiels & Tertiaire



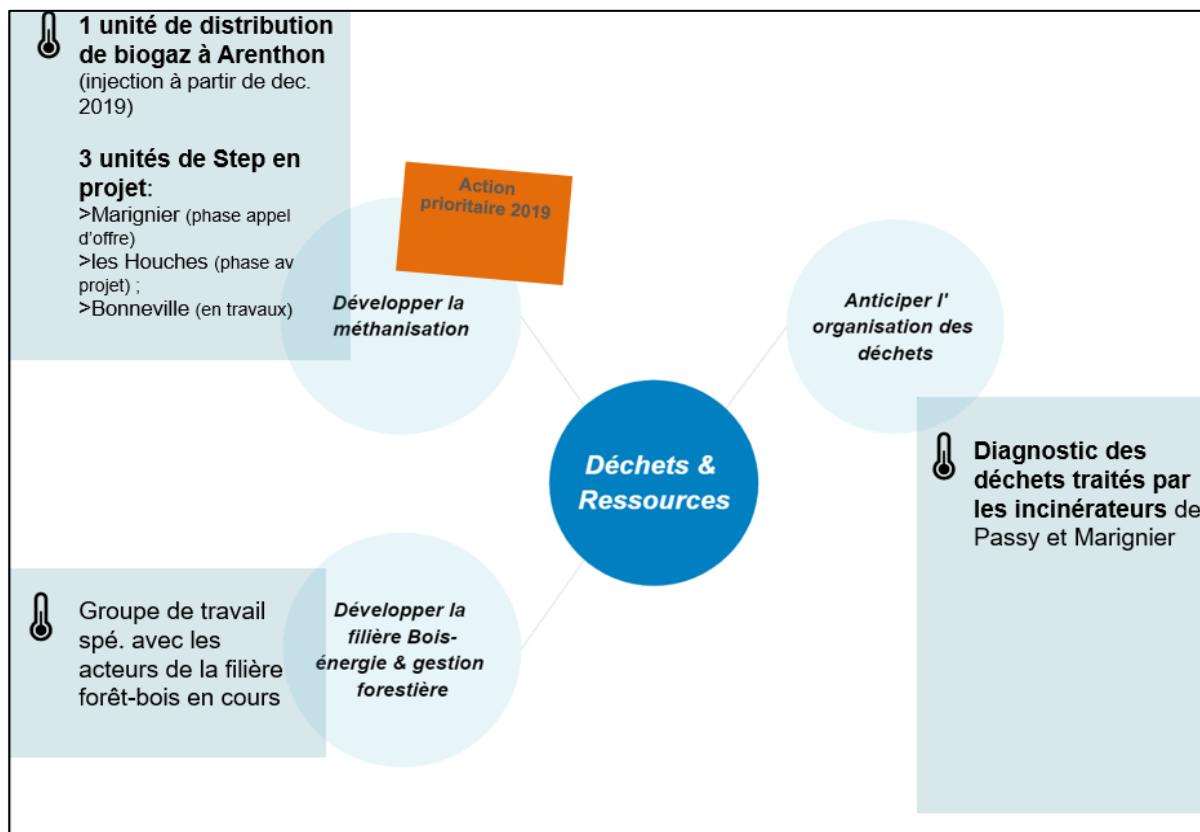
3.2.2 Actions Transports & Mobilités



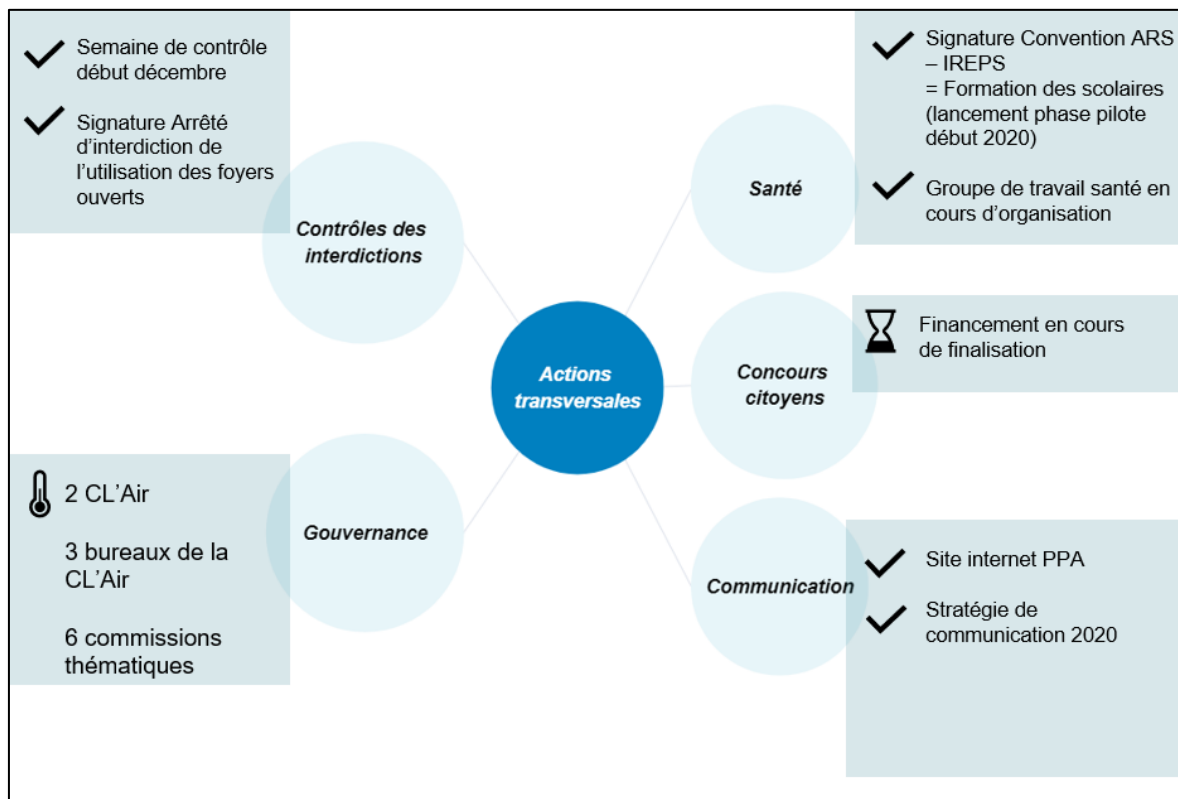
3.2.3 Actions Activité économique



3.2.4 Actions Déchets et Ressources



3.2.5 Actions transversales



A noter : La réalisation d'un outil de suivi développé par un prestataire spécialisé est l'une des sous-actions du PPA.

3.3 Coordonner et animer la mise en œuvre du plan de communication du PPA

3.3.1. Réflexion sur la stratégie de communication du PPA

A la demande du bureau du PPA, une réflexion a été menée par le SM3A pour proposer les grands axes de la stratégie de communication à mettre en œuvre :

Propositions soumises au bureau du PPA :

- **Axe santé** : organisation d'une conférence ouverte aux professionnels de santé et au grand public sur l'impact de la pollution de l'air sur la santé ;
- **Axe presse** : organisation de rendez-vous informels avec les journalistes locaux « un bol d'air le matin » pour répondre aux questions sur les enjeux qualité de l'air ;
- **Axe des professionnels** : Organisation d'un challenge de l'air et création d'un label « Air » ;

Ces réflexions devront être définies dans une stratégie globale, chiffrée. Il sera nécessaire de faire appel à une agence de communication pour mener ce travail.

3.3.2 Création du site internet « mavalleeenclair.fr »

Le bureau du PPA a missionné le SM3A pour assurer la création d'un site internet spécifique au PPA de la vallée de l'arve.

Le nom de domaine du site mavallee-enclair.fr a été proposé par M. le préfet.

Missions assurées par la chargée de mission PPA :

- Définition de l'arborescence du site avec le prestataire ;
- Rédaction des contenus des pages ;

Le site sera finalisé en 2020.

